



MOBILITES

Décryptage réglementaire et opportunités pour la mobilité durable en entreprise



Introduction

- Nadezhda Dobрева – Pôle Transition écologique – Medef
- Julie Gozlan – DGITM
- Matthieu Bloch – Forum Vies Mobiles
- Jan de Lobkowitz – Mobilians



Suite du programme ce semestre

- 16 avril : Quelles solutions durables et rentables pour la mobilité domicile/travail de mes employés ?
- 4 mai : Recharge et transition énergétique : les solutions innovantes pour vos flottes
- 11 mai : Concilier mobilité professionnelle et politique de décarbonation du transport
- 22 juin : Plan de Mobilité Employeurs : bien l'utiliser pour optimiser les mobilités en entreprise ?



**Pensez à poser vos questions dans
le chat !**

MERCI A TOUTES ET TOUS



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale des infrastructures, des transports
et des mobilités



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE MEDEF

DÉCRYPTAGE RÉGLEMENTAIRE ET OPPORTUNITÉS POUR LA MOBILITÉ DURABLE EN ENTREPRISE

27 MARS 2026

Enjeux

- Transports : 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France. En 2023, il représente 34% des émissions françaises de GES. 97% de ces émissions constituées de CO2 proviennent de la combustion de carburant
- Les voitures sont responsables de plus de 15 % des émissions de GES en France métropolitaine
- 74% des actifs, soit 18M, utilisent quotidiennement la voiture pour aller travailler – en solo 8 fois sur 10
- 16%, soit 4M, utilisent les transports en commun
- 8 %, soit 2M, recourent aux mobilités actives que sont la marche (6%) et le vélo (2%)

⇒ **Verdir la mobilité domicile-travail**

⇒ **Les entreprises peuvent accompagner leurs salariés dans l'évolution de leurs habitudes et pratiques vers des modes de transport plus propres.**

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a profondément transformé les pratiques de mobilité

- Un des objectifs principaux de la LOM est de promouvoir les mobilités durables pour les **trajets domicile-travail** en facilitant les transports du quotidien, en les rendant moins coûteux et plus écologiques
- En décembre 2021, la loi climat et résilience est venue renforcer ces objectifs en encourageant la transition vers un parc de véhicules plus écologiques
- **Depuis, chaque entreprise peut s'engager dans la transition et il devient incontournable d'intégrer une réflexion sur les mobilités propres dans sa stratégie annuelle, en impliquant tous les salariés**

Rappels réglementaires

- Si votre entreprise est dotée de délégués syndicaux et emploie 50 salariés au moins sur un même site, vous devez engager une négociation annuelle (**NAO**) sur la qualité de vie au travail (**QVT**) qui aborde les enjeux de la mobilité des salariés

Référence juridique : Article L2242-17 du code du travail

- A défaut d'accord à l'occasion des NAO, l'employeur doit élaborer un **plan de mobilité** de manière unilatérale

Référence juridique : Article L1214-8-2 du code des transports

- C'est l'AOM qui fixe les horaires et itinéraires des transports publics : c'est donc à elle que l'entreprise doit s'adresser pour adapter les horaires des transports publics à ceux de l'entreprise

Rappels réglementaires

- Conseil en mobilité : l'AOM peut mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs

Référence juridique : Article L1231-1 du code des transports

- Comité des partenaires : la loi oblige chaque AOM et chaque région à constituer auprès d'elle un tel comité

Référence juridique : Article L1231-5 du code des transports

Le comité des partenaires

Il est instauré par chaque AOM et comprend notamment des représentants des OP, des représentants des OS, des représentants des associations présentes sur le territoire (associations d'usagers ou d'habitants) et des habitants tirés au sort.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les représentants des employeurs disposent d'au moins 50% des sièges au sein du comité.

Il est consulté au moins 1 fois/an avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité mise en place, des orientations de la politique tarifaire, la qualité des services et l'information.

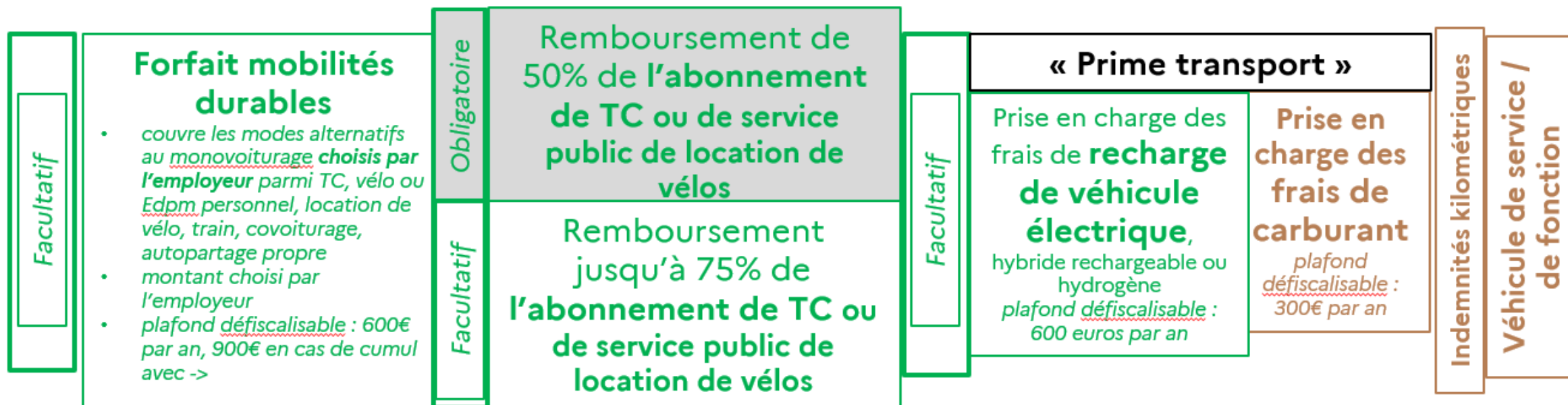
L'AOM le saisit désormais pour avis sur le taux de versement mobilité ainsi que le document de planification de sa politique.

La composition et les modalités de fonctionnement du comité sont fixés par l'AOM.

Le comité des partenaires

- Environ 50% des AOM urbaines ont institué leur comité des partenaires (source GART)
- Peu de retours d'expérience mais c'est un chantier DGITM pour 2026. Il en ressort pour l'instant (source Cerema) :
 - cette instance de concertation semble bien fonctionner lorsque les AOM y mettent les moyens et suivent sa mise en œuvre. C'est une étape essentielle dans le cadre de la validation de document de planification
 - la principale difficulté qui ressort est la mobilisation récurrente dans le temps des acteurs parfois non habitués à participer à ce type de réunion (notamment les usagers). Cette difficulté sera peut-être résorbée par le fait que ce comité a maintenant un poids dans l'application de certains mécanismes (notamment le VM) car il doit être saisi pour avis et n'est plus seulement qu'une simple instance de concertation comme elle pouvait l'être initialement

Les aides à la mobilité domicile-travail



Les principaux résultats du baromètre FMD 2025

- **La connaissance du FMD reste globalement faible dans le secteur privé** : 19% des entreprises en ont entendu parler et 7% déclarent l'avoir mis en place ; 49% des collectivités connaissent le dispositif et 25% l'ont déjà mis en place
- Le montant maximum annuel par collaborateur ne dépasse pas les **300€**
- La déclaration sur l'honneur est de loin le justificatif le plus couramment demandé (69%)
- Pour les structures n'ayant pas encore mis en place le FMD, **plusieurs leviers d'action envisagés**:
 - dans le privé, ce sont l'augmentation du plafond d'exonération sociale et fiscale du FMD (43%) et l'utilisation d'un titre-mobilité (37%),
 - les collectivités privilégient la création d'un Forfait Mobilités Durables Global (65%) et l'inclusion de la marche (57%)

WEBINAIRE DE PRESENTATION disponible [ici](#)

MON ENTREPRISE À L'HEURE DES MOBILITÉS DURABLES

Comment engager la transition ?

Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé



1.
JE COCONSTRUIS MON PLAN MOBILITÉ

- Je mobilise les différents acteurs (direction, syndicats et représentants de l'entreprise ou de l'interentreprise)
- Je dresse l'état des lieux de la mobilité de mes salariés
- J'informe mes salariés de la démarche et du diagnostic.

2.
JE ME RENSEIGNE SUR MES OBLIGATIONS

- Le remboursement des frais d'abonnement aux transports publics
- Le verdissement de ma flotte de véhicules
- L'équipement en bornes électriques de mes parkings...

3.
JE ME RENSEIGNE SUR LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

- Le forfait mobilités durables
- La prime transport
- Les aides à l'acquisition de véhicules peu polluants
- L'autopartage
- Les indemnités kilométriques
- Le label employeur pro-vélo.

4.
JE PROPOSE DES MESURES CONCRÈTES, J'Y ALLOUE LES MOYENS NÉCESSAIRES ET JE PEUX ÉGALEMENT DÉSIGNER UN RÉFÉRENT « MOBILITÉ »

Retrouvez la plaquette 2025 [ici](#)

Liens utiles

- **Plaquette « Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé »**
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/22061-4_Mobilite%20durable%20entrepriseA4_0.pdf
- **Liste des AOM – Observatoire des politiques locales de mobilité**
<https://www.francemobilites.fr/outils/observatoire-politiques-locales-mobilite/aom>
- **Bilan des accords collectifs sur la mobilité domicile-travail**
<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/6320-bilan-des-accords-collectifs-sur-la-mobilite-domicile-travail.html>
- **FAQ « Forfait mobilités durables »**
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/soutien-employeurs-aux-mobilites-durables>
- **Résultats du baromètre FMD – Edition 2025**
<https://www.francemobilites.fr/actualites/barometre-fmd-edition-2025>
- **Observatoire national du covoiturage**
<https://observatoire.covoiturage.gouv.fr/autres-acteurs/employeurs/>
- **Centre de ressources Ademe**
<https://employeursprocovoiturage.ademe.fr/centre-de-ressources-mobilite-durable-employeur/>



Mobilité liée au travail, comment s'en sortir ?

Décryptage réglementaire et opportunités pour la mobilité durable en entreprise

MEDEF - 30 mars 2026

Matthieu Bloch

Chef de projet politiques de mobilité au Forum Vies Mobiles

forumviesmobiles.org



LE FORUM VIES MOBILES

*Guidé par les citoyens,
fondé sur la recherche*

- **Création en 2011**
- **Objet d'étude : la place des déplacements dans les modes de vie**
- **Recherche** : plus de 70 recherches en France et à l'international, une quinzaine en cours
- **Démocratie** : débats citoyens afin de recueillir les aspirations pour la mobilité du futur
- **Propositions** : des propositions systémiques et concrètes pour répondre aux aspirations citoyennes et aux enjeux écologiques

MOBILITÉ LIÉE AU TRAVAIL : QUELLES RÉALITÉS AUJOURD'HUI ?

La réalité de la mobilité liée au travail

TYPES DE DÉPLACEMENT		Part de la population en emploi concernée	Distances parcourues
Déplacements domicile-travail quotidiens		82%	+ de 27 km par jour
Les déplacements dans le cadre du travail	Travail mobile	27%	92 km par jour
	Déplacements professionnels quotidiens	13%	45 km par jour
	Déplacements professionnels occasionnels	10%	Près de 400 km par semaine

Source : Forum Vies Mobiles, Obsoco, 2020

DEUX LEVIERS DES POLITIQUES DE MOBILITÉ

- Agir sur **la demande** de mobilité
→ en modifiant les besoins de mobilité (distance, fréquence, horaires)
- Agir sur **l'offre** de mobilité
→ en proposant des manières de se déplacer (infrastructure, objet de mobilité, incitations)

NOTE

OCTOBRE 2024

LA LOM, 4 ANS APRES :

QUELS IMPACTS SUR LA MOBILITE LIEE AU TRAVAIL ?

LES POLITIQUES LIÉES AUX **TRAJETS PROFESSIONNELS**

Demande de mobilité

- Les employeurs ont la main pour favoriser les mobilités les moins carbonées et l'évitement des déplacements quand c'est possible
- Exemples : visioconférences, chaînage des déplacements...

Offre de mobilité

- Les employeurs financent le trajet mais dépendent d'une offre encore trop limitée
- Voitures de fonction : des ajustements à prévoir

L'EXEMPLE DES VOITURES DE FONCTION (1/2)

- Un coût colossal de **15 milliards d'€** par an pour les employeurs
 - 60% de plus que ce que leur coûte le VM chaque année (9,3 milliards d'€)
- **Un outil de stratification sociale et de fidélisation** plus qu'un outil de mobilité professionnelle :
 - 5200km/an pour des trajets professionnels (24km par jour travaillé)
 - 75% des Porsche achetées neuves le sont comme voiture de fonction



L'EXEMPLE DES **VOITURES DE FONCTION** (2/2)

- **Incitation fiscale des autorités publiques** par une sous-évaluation de l'usage personnel de la voiture de fonction... qui n'explique pas tout !
 - **Forte inertie** au sein des employeurs et au sein des secteurs
- Le Forum Vies Mobiles propose de **limiter le prix des voitures de fonction (25 000 €)** pour limiter l'usage statutaire des voitures de fonction, très coûteux pour les employeurs

L'ÉTERNEL PROBLÈME DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Une société sous stress :

- Écologie : 4% des émissions nationales de CO2
- Congestion : une organisation trop synchronisée
- Santé : sédentarité, stress

Des salariés trop contraints :

- Le temps : des moments contraints et non rémunérés qui réduisent le temps libre (-22% les jours travaillés)
- L'argent : 1 500 €/an/automobiliste

Des entreprises moins performantes :

- Absentéisme, retards, *turn over*
- Moindre productivité, moins d'attachement au collectif de travail et complexification des relations de management

LES POLITIQUES JOUANT SUR LA DEMANDE DE MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL

- La responsabilité des trajets domicile-travail ne peut plus être considérée comme celle des salariés seulement.
- Des leviers existent pour les employeurs :
 - **Stratégie foncière** : la mobilité D/T est **un facteur à intégrer au choix de localisation foncière**
 - **Télétravail** : un levier énorme dans le tertiaire mais qui suppose de penser une organisation collective du travail

UNE POLITIQUE ALTERNATIVE : LE MERCATO DES POSTES

Réduire les trajets domicile-travail sans faire déménager ni les salariés, ni les entreprises

- Un **droit à l'échange de postes** pour les salariés exerçant le même métier et à leur initiative
- Une **plateforme numérique nationale** pilotée par l'État
- **3,9 millions d'actifs** potentiellement concernés par un échange
- D'immenses gains pour les salariés et pour la société
- **Une expérimentation à imaginer... avec l'un de vos secteurs ou territoires ?**



LES POLITIQUES JOUANT SUR L'OFFRE DE MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL

- **Forfait Mobilité Durable** : un complément de rémunération difficile à mobiliser en l'absence d'infrastructures alternatives à la voiture (exemple : pistes cyclables)
- **Stratégie foncière** : penser la desserte en modes actifs et transports collectifs avant de s'implanter, voire envisager une relocalisation foncière

DEUX CONDITIONS POUR ROMPRE L'INERTIE

SORTIE D'UNE GESTION ATOMISÉE DE LA MOBILITÉ

Gestion éclatée de la mobilité au sein de l'organisation : RH, RSE, DAF, managers opérationnels, gestionnaires de flottes, service immobilier... = **forte inertie dans la prise de décision**

→ Recommandation : créer un poste de **chargé(e) de mission mobilité transverse**

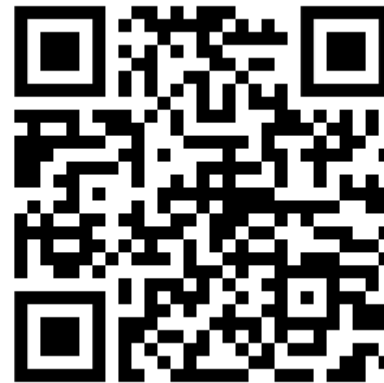
FAIRE DES NAO UN LIEU DE DÉBAT ET DE PROPOSITIONS ADAPTÉES

- Avec la LOM, le sujet de la mobilité est devenu obligatoire dans les NAO
- Une bonne idée, mais les discussions aboutissent à **des mesures de trop faible ampleur et très normées**

Pourquoi ?

- Ce n'est **pas leur priorité**
 - La mobilité est un enjeu complexe sur lequel RH et syndicats ne sont **pas montés en compétence**
- ➔ Recommandation : **réalisation d'un diagnostic mobilité** en amont des NAO

**Pour suivre nos travaux et participer
à nos prochains évènements,
abonnez-vous à notre newsletter !**



Contact : matthieu.bloch@forumviesmobiles.fr

forumviesmobiles.org



QU'EST CE QUE L'ALLIANCE DES MOBILITÉS ?

L'Alliance des Mobilités est le premier réseau qui fédère l'ensemble des **entrepreneurs de l'autotech** et des **nouvelles mobilités**, qui innovent pour une mobilité décarbonée, digitale, et accessible partout et pour tous.

20 ÉVÈNEMENTS PAR AN

+100 ADHÉRENTS ET PARTENAIRES

10 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

 Accessibilité

 Batterie


 Électrification

 Collectivités

 Logistique automobile

 Autopartage

 Data

 Libre-service

 Covoiturage

 Mobilités en entreprise

La mobilité en entreprise s'opère dans un management de la mobilité



Des acteurs de gestion des budgets mobilité intégrant le Forfait Mobilités Durables, la prime transport, les abonnements de transport et les crédits de mobilité



Des solutions de location longue durée de véhicules électriques adaptées aux usages professionnels



Des solutions d'accompagnement à la mise en place de Plans de Mobilité Employeur (PDME), de conseil en mobilité et d'engagement dans la transition des mobilités



Des fournisseurs de vélos de fonction et de LLD vélo particulier



Des services de conseil, de gestion et d'électrification des flottes d'entreprise



Management de la mobilité vs. mobilité de fonction

Car Policy
(Avant 2020)



1 Voiture = 1 Usage

Mobility Policy
(Depuis 2020)



Plusieurs usages
pour 1 salarié

Mobilité de Fonction
(Prochain Cycle)



1 Budget pour la mobilité



**ALLIANCE
DES MOBILITES**

par **Mobilians**

Nous contacter :



Site web : <https://alliance-des-mobilites.com/>



Mail : jlenglart@mobilians.fr



[Télécharger la brochure](#)

